AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 19-6-73 538811

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE LA RÉGION PARISIENNE

PARIS, HAUTS DE SEINE, SEINE St DENIS, VAL DE MARNE, ESSONNE, VAL D'OISE, YVELINES, SEINE ET MARNE

ABONNEMENT ANNUEL 30 F

RÉGISSEUR RECETTES-AVANCES - D.D.A. PROTECTION DES VÉGÉTAUX, 47 Rue Paul-Doumer, 93100 MONTREUIL s/BOIS - 287 76-71

C. C. P. PARIS 9063-96

A PROPOS DE RESIDUS

BULLETIN N° 153

Il nous paraît utile de faire paraître ci-dessous la note d'information établie le 11 mai 1973 par le Service Central de la Protection des Végétaux et destinée aux producteurs de fruits et légumes.

Compte tenu des exigences en matière de tolérances en résidus de pesticides de la part des pays qui constituent un débouché traditionnel pour l'exportation de nos produits agricoles, il convient d'attirer l'attention des producteurs sur les risques qu'ils encourraient de voir leurs marchandises refoulées dans le cas où celles-ci présenteraient des taux résiduels de pesticides supérieurs aux normes fixées par la règlementation en vigueur dans les pays importateurs.

Précisons que pour la quasi totalité des produits antiparasitaires dont la vente et l'emploi ont été autorisés en France, les exigences en matière de résidus se trouvent satisfaites sous réserve que les doses et conditions d'emploi définies lors de leur homologation aient été respectées. A ce sujet, les délais limites d'application avant récolte doivent notamment faire l'objet d'une attention toute particulière.

Toutefois, et en attendant qu'une harmonisation des règlementations ait pu être réalisée pour les pays membres de la Communauté, il subsiste quelques divergences d'attitude qui peuvent aboutir à des litiges que, dans l'intérêt de tous, il convient d'éviter. Notre position de pays exportateur nous contraint à nous soumettre aux exigences de nos acheteurs et c'est dans ce souci que les informations et conseils suivants vous sont donnés.

1°- Utilisation de l'Arséniate de Plomb dans la lutte contre le Carpocapse des Pommes et des Poires.

Depuis l'établissement de cette note, l'arrêté ministériel du 24 mai 1973 (J.O. du 26 mai) règlemente l'emploi des arsenicaux en agriculture. En ce qui concerne l'arboriculture fruitière, l'emploi de l'Arsenic est interdit :

- sous forme de composés minéraux insolubles (Arséniate de plomb) à partir de la date de parution de l'arrêté;
- sous forme de composés organiques de l'arsenic (certains produits à base d'arsenic destinés à lutter contre le "Russeting") à partir du 1er juin 1973.

2°- Traitement du Mildiou de la laitue.

Plusieurs refoulements de lots de salades ont sanctionné la présence de résidus trop importants en dithiocarbamates qu'ils contenaient.

Il n'existe malheureusement pas pour le moment de produits de remplacement présentant une efficacité satisfaisante pour lutter contre le Bremia. Mais, des essais et des observations qui ont pu être faits, il ressort que les teneurs en résidus de dithiocarbamate peuvent être considérablement réduites par la mise en pratique de techniques agronomiques rigoureuses. La quantité résiduelle maximale exigée par les Allemands par exemple (3 ppm) ne peut être respectée que si les dernières applications de traitement sont effectués au moins 6 semaines avant la récolte en ce qui concerne les cultures d'hiver. Ce délai peut être ramené à 3 semaines dès que les conditions de température et d'ensoleillement permettent une culture plus rapide. Quoi qu'il en soit, de tels délais ne peuvent être observés avec le minimum de risques que dans les conditions suivantes :

1) Utilisation de plants rigoureusement sains. Ceux-ci doivent faire l'objet de traitements soigneux et répétés et le cas échéant de leur élimination systématique dans le cas où la maladie serait quand même apparue.

P 309

2) Une fois les plants mis en place, favoriser par tous les moyens possibles leur croissance rapide tout en maintenant, par l'application des traitements voulus et l'élimination immédiate de tout plant suspect, un parfait état sanitaire de la culture.

Arrêter les traitements chimiques au moins 6 semaines ou 3 semaines avant la récolte suivant les cas.

3) Au moment de la récolte une importante fraction des résidus s'est accumulée sur les feuilles de base (et à leur aisselle) qui ont reçu le plus grand nombre d'applications et dont la position plus étalée en fait un réceptacle de choix.

Ces feuilles devront être éliminées avec plus de rigueur qu'il n'est souvent coutume de le faire et la faible perte en poids qu'entraîne une telle pratique diminue de façon considérable la proportion de résidus dans les salades ainsi parées.

Il est bien évident que la réussite de l'application de telles techniques culturales sera d'autant mieux assurée que les cultures seront mieux isolées de sources de contamination et que l'adoption d'une même discipline par tous les producteurs d'une même région sera la meilleure garantie du succès.

3°- Emploi du Bénomyl.

Les tolérances de la République Fédérale d'Allemagne en ce qui concerne ce produit sont les suivantes :

agrumes	10 ppm
raisins	3 ppm
petits fruits y compris les fraises	2 ppm
légumes (autres que les concombres), fruits à pépins, bananes, agrumes sans peau	1 ppm
céréales, concombres	0,5 ppm
bananes sans peau	0,2 ppm
autres produits végétaux alimentaires	0,1 ppm

Afin de respecter ces tolérances et ne pas courir le risque de refoulements, certaines précautions devront être respectées dans l'usage de ce produit .

Pour lutter contre le Botrytis des fraises par exemple il serait très imprudent de l'appliquer au cours des 15 jours qui précèdent la récolte et dans le cas où une intervention contre cette maladie devrait être envisagée pendant cette période, il conviendrait d'employer un produit à base de dichlofluanide pour lequel les tolérances en matière de résidus sont beaucoup plus larges. A noter toutefois que l'application de ce produit doit être interrompue 7 jours au moins avant la récolte.

4°- Traitements après récolte.

Le traitement des pommes pour favoriser leur conservation est autorisé en France avec certaines substances telles que Bénomyl, Thiabendazole,Ethoxyquine. Aucun produit de conservation n'est pour l'instant autorisé en Allemagne Fédérale sur les fruits à l'exception des agrumes et des bananes. Aussi convient-il d'observer la plus grande prudence dans la pratique de cette technique et de veiller à ce que les résidus qui peuvent en résulter ne soient pas supérieurs à ceux qui sont admis à la suite des interventions phytosanitaires faites en culture.

7 JUIN 1973 — CULTURES FRUITIERES

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER

Après les dernières précipitations (85 à 100 mm pour la semaine du 28/5 au 3/6) les traitements ont dû être renouvelés.

Actuellement, les risques de contaminations sont moins dûs aux dernières ascospores qui peuvent encore être libérées qu'à la présence possible de taches sorties presque sans interruption depuis les 20-25 mai. De nouvelles taches sont à craindre à partir des environs du 15 juin, suite aux contaminations de la semaine dernière (80 à 90 heures d'humectation presque continue du 29/5 au 2/6).

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Secteurs froids exceptés, les émergences deviennent plus importantes à partir des derniers jours de mai et surtout des 4-5 juin. Les conditions climatiques crépusculaires n'ont été que partiellement favorables depuis le début des sorties de papillons. Elles le sont plus depuis le 5. Des éclosions larvaires faibles se produiront à partir du 10 juin pour quelques jours. Elles seront plus importantes à partir du 20.

En secteurs froids, les émergences sont pratiquement nulles.

DIVERS

CARPOCAPSE DES PRUNES : les éclosions larvaires débuteront vers le 10. Elles seront toutefois un peu plus importantes que celles du Carpocapse des Pommes.

ACARIENS : la ponte des oeufs d'été se poursuit. Dans certains vergers abrités, les éclosions commencent. Quelques adultes sont encore observés.

PSYLLES DU POIRIER : l'activité de ce ravageur augmente localement. Des éclosions viennent de débuter et de nouvelles pontes ont été déposées.

PUCERONS : aux pucerons cités dans le bulletin du 28 mai, sont venus s'ajouter les Pucerons cendrés sur Poirier et Pommier. Nous rappelons que pour ces espèces, le seuil de tolérance est seulement de 1 à 2 % des pousses attaquées.

CHARANCONS PHYLLOPHAGES : les Rhynchites et Phyllobes poursuivent leurs dégâts.

MOUCHE DE LA CERISE : les indications du dernier bulletin restent valables.

OIDIUM DU POMMIER : les taches continuent à sortir.

DIDYMELLA DU FRAMBOISIER : la protection doit être maintenue.

GRANDES CULTURES

ENNEMIS DE LA BETTERAVE : les pontes de Pégomyie semblent terminées dans la plupart des cultures. Toutefois localement, de nouvelles pontes parfois importantes (10 oeufs par feuille) ont été déposées. Dans les cultures n'ayant pas reçu un traitement du sol avec un produit efficace contre ce ravageur, il convient de surveiller les éclosions pour déterminer si leur importance justifie un traitement sur des betteraves souvent bien développées et en croissance active.

Les colonies de Pucerons noirs sont très importantes dans certaines cultures : 1 par betterave et plus. Les indications du précédent bulletin sont toujours valables. Il conviendra de tenir compte de la présence éventuelle des auxiliaires : coccinelles, syrphes ...

COLZA DE PRINTEMPS : la population de Méligèthes est localement élevée : plusieurs individus par plante ce qui est supérieur au seuil de nuisibilité généralement admis pour des colzas, dont la végétation, variable suivant les cultures, se situe généralement entre le dégagement de l'inflorescence et le tout début de floraison. Quelques charançons sont observés.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE : la maladie n'a été notée que sur quelques tas de déchets. Les conditions actuelles sont défavorables. Toutefois une prochaine période pluvieuse qui provoquerait une durée d'humidité très élevée, pendant 15 h environ, risquerait d'entraîner un nouveau départ de la maladie. Un traitement, concernant l'ensemble des cultures, devrait alors intervenir dans les 3 à 4 jours suivants. Le concours Mildiou reste ouvert.

DORYPHORE : des adultes et des pontes sont observés. Le traitement doit intervenir lorsque la larve a atteint la taille d'un grain de blé.

L'Ingénieur et le Technicien
chargés des Avertissements Agricoles,
H. SIMON et R. MERLING.

Le Chef de la Circonscription
de la Région Parisienne,
R. SARRAZIN.

Dernière note : bulletin 152 - supplément 2 - 28 MAI 1973.

P3-10

Imprimerie de la Station de la Région Parisienne - Directeur-Gérant : L. BOUYX
47, rue Paul Doumer, 93100 MONTREUIL.

ADDITIF AU BULLETIN N° 153 CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DU CHOU : les dégâts continuent; un nouveau vol vient de commencer.

MOUCHE DE L'OIGNON : le vol est en cours.

THRIPS DE L'OIGNON : cet insecte est toujours présent dans certaines cultures.

TEIGNE DU POIREAU : les dégâts se poursuivent; la formation des cocons est toujours en cours. Les premiers papillons viennent d'apparaître. Dans les conditions actuelles de températures, les premières éclosions larvaires devraient se produire entre le 15 et le 20 juin.

MILDIOU DE L'OIGNON : la lutte contre cette maladie peut être assurée par pulvérisation (de préférence pneumatique) avec : Manèbe ou Mancozèbe 160 g. , Propinèbe 210 g. , Oxychlorure de cuivre 300 g. de cuivre par hl.

VIGNE

DIVERS : la protection contre le Mildiou doit être maintenue; profiter du traitement pour lutter contre l'Oïdium.

TRES IMPORTANT : l' arrêté ministériel du 24 mai 1973 interdit l'emploi des Arséniates minéraux insolubles (Arséniates de plomb et de chaux) en agriculture, donc notamment dans la lutte contre le Carpocapse des Pommes, les Chenilles défoliatrices, les Tordeuses de la grappe, le Doryphore.